



---

**Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique  
Cinquante-sixième session**

Bonn, 6-16 juin 2022

Point 10 a) de l'ordre du jour

**Questions méthodologiques relevant de la Convention**

**Programme de formation à l'intention des experts chargés  
de l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre  
des Parties visées à l'annexe I de la Convention**

**Programme de formation à l'intention des experts chargés  
de l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre  
des Parties visées à l'annexe I de la Convention**

**Projet de conclusions proposé par le Président**

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a fait le point sur l'utilité et le calendrier du programme de formation à l'intention des experts chargés de l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention<sup>1</sup>, en tenant compte des paragraphes 42 et 44 de la décision 1/CP.24, du nombre d'examens pour lesquels il pourrait falloir des examinateurs après 2024, et des résultats des délibérations des Parties relatives au programme de formation à l'intention des experts participant à l'examen technique des rapports biennaux au titre de la transparence dans le cadre de l'Accord de Paris<sup>2</sup>.
2. Le SBSTA a décidé de poursuivre l'examen de la question à sa cinquante-septième session (novembre 2022).

---

<sup>1</sup> Décision 14/CP.20.

<sup>2</sup> [FCCC/SBSTA/2019/2](#), par. 100.

